



Communiqué de presse

Strasbourg,
Le 6 août 2018

POLLUTION ATMOSPHERIQUE - OZONE (O3) MAINTIEN DE LA PROCÉDURE D'ALERTE ET DES MESURES D'URGENCE PRISES PAR LE PREFET

Le dispositif de surveillance d'ATMO Grand Est a observé ce jour un état de niveaux d'ozone à la hausse par rapport à la veille, la procédure d'alerte est donc maintenue pour le département du Bas-Rhin demain, mardi 7 août.

Les mesures mises en œuvre par arrêtés préfectoraux des 3 et 5 août 2018 restent donc en vigueur.

Elles concernent notamment l'abaissement de la vitesse de 20 km/h sur l'ensemble du réseau routier du département mais également le maintien de la **circulation différenciée, de 6 h à 22h sur les 33 communes de l'Eurométropole de Strasbourg.**

Conformément à l'arrêté préfectoral du 5 août 2018, **seuls les véhicules équipés de vignettes vertes (électriques), de vignettes 1, 2 ou 3 sont autorisés à circuler.**

Chaque véhicule motorisé, quelque soit son type (voiture, poids lourd, utilitaire, deux-roues) amené à circuler en période de pic de pollution, doit être équipé du certificat « Crit'Air »,

Tous les usagers de la route qui n'en seraient pas encore équipés sont invités à le commander sur le site gouvernemental www.certificat-air.gouv.fr pour un coût de 3,62 € en France (frais de fabrication, de gestion et d'envoi).

L'attestation, disponible immédiatement après l'achat sur internet, permet de justifier de l'obtention du certificat et permet donc de circuler.

Service de la
Communication
Interministérielle

Mail : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr
Tel : 03 88 21 68 77

Twitter : @Prefet67 / Facebook : Préfet de la région Grand Est

Pour rappel : la pollution de l'air a un impact sur la santé humaine.

A court terme, le pic de pollution observé peut augmenter divers symptômes, en particulier d'ordre respiratoire ou cardiovasculaire et affecter plus particulièrement les personnes sensibles (femmes enceintes, jeunes enfants, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires ou respiratoires...). À long terme, la pollution atmosphérique peut provoquer des cancers et réduire l'espérance de vie de chacun de plusieurs mois.

C'est pourquoi ATMO Grand Est maintient la procédure d'alerte à la pollution atmosphérique sur le département du Bas-Rhin.

Recommandations sanitaires en cas de dépassement prévu ou constaté des seuils d'alerte fixés pour l'ozone (O3)

Populations cibles	Messages sanitaires
<p><u>Populations sensibles</u></p> <p>Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.</p> <p>Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple: personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).</p>	<p>Évitez les sorties durant l'après-midi.</p> <p>Évitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) en plein air ; celles peu intenses à l'intérieur peuvent être maintenues.</p> <p>En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (par exemple : essoufflement, sifflements, palpitations) :</p> <ul style="list-style-type: none">- prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ;- privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ;- prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.

Service de la
Communication
Interministérielle

Mail : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr
Tel : 03 88 21 68 77

Twitter : @Prefet67 / **Facebook :** Préfet de la région Grand Est

Population générale

Réduisez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) en plein air.
En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (par exemple essoufflement, sifflements, palpitations), prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin.

Pour plus d'information sur la qualité de l'air dans la région ou sur les recommandations sanitaires et comportementales, consulter le site internet d'ATMO Grand Est : <http://www.atmo-grandest.eu>

Contact presse

Anne-Laure Mosbrucker

Tel : 07 72 34 91 14

Mail : anne-laure.mosbrucker@bas-rhin.gouv.fr

Service de la
Communication
Interministérielle

Mail : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr

Tel : 03 88 21 68 77

Twitter : @Prefet67 / Facebook : Préfet de la région Grand Est